

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 27 mai 2026

### **L'IEOM publie une étude thématique sur l'impact de la crise insurrectionnelle sur la situation financière des entreprises**

#### **« Les entreprises calédoniennes face aux conséquences des émeutes de mai 2024 »**

Sous l'effet conjugué des émeutes de mai 2024 et de la crise persistante du secteur du nickel, l'ensemble des indicateurs économiques calédoniens se dégrade fortement en 2024. L'indicateur du climat des affaires (ICA), produit par l'IEOM, chute brutalement et passe au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 sous son précédent plus bas atteint lors de la crise sanitaire de 2020. Le PIB de la Nouvelle-Calédonie enregistre sa plus forte baisse depuis les années 1960, reculant de 13,5 % en volume en 2024. Déjà confrontées à un cycle économique défavorable depuis plusieurs années, les entreprises, en première ligne face à la crise, voient leur activité s'effondrer.

Face à ce choc inédit, l'État et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie déploient des mesures exceptionnelles de soutien massif aux entreprises, en particulier avec le financement de l'activité partielle, la mise en place du chômage exaction, la réactivation du fonds de solidarité et la commission d'aides financières « cas par cas ».

Pour résister et assurer leur pérennité, les entreprises calédoniennes engagent des mesures d'ajustement de leurs charges et de préservation de leur trésorerie. Au regard de l'ampleur de la chute de l'activité, celles-ci se révèlent toutefois insuffisantes pour empêcher le recul des niveaux de rentabilité. Par voie de conséquence, la situation financière des entreprises s'en trouve sensiblement affectée. Le taux d'endettement pour certaines catégories d'entreprises augmente sensiblement alors que dans le même temps la capacité à honorer leurs engagements financiers se contracte significativement.

**A travers l'analyse des bilans des entreprises collectés par l'agence de la Nouvelle-Calédonie, l'IEOM vient de publier une note sur les conséquences de la crise insurrectionnelle de mai 2024 sur la santé financière des entreprises néo-calédoniennes. Cette analyse apprécie l'évolution entre 2023 et 2024 des principaux agrégats et ratios financiers des entreprises selon leur taille (ETI, PME, TPE) et par grands secteurs d'activité (secteur primaire, bâtiment et travaux publics, activités extractives, industries, hébergement et restauration, commerce et services).**

Lire la publication : [ieom.nc](https://www.ieom.nc)

---

L'Institut d'émission d'outre-mer est un établissement public national, qui exerce les missions de banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP). Il conduit la politique monétaire de l'Etat dans la zone. Il veille au bon fonctionnement des systèmes de paiement et à la sécurité des moyens de paiement. L'IEOM apporte aussi ses analyses économiques et financières et ses services à la communauté bancaire, aux administrations publiques, aux entreprises et aux particuliers.

**Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur le site [www.ieom.nc](https://www.ieom.nc)**